



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

### AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 13.01.2023, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Steinfort à Koerich, ceci à l'occasion de travaux de bétonnage:

**Art.1 :** Pendant les journées du 16.01.2023 de 12:00 à 16:00 heures et du 17.01.2023 de 12:00 à 16:00 heures la circulation dans la rue de Steinfort à Koerich sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur de la maison n° 10 ;
- b) Fermeture du trottoir à la hauteur de la maison n° 10 ;
- c) Interdiction de stationner des deux côtés de la rue à la hauteur de la maison n° 10.

**Art. 2 :** La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 3 :** Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 13.01.2023

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,

Jean WIRION



Le Secrétaire,

Patrick LECOQ